

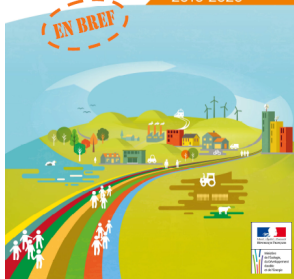


LA STRATÉGIE NATIONALE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE VERS UN DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2020

La **stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable** (SNTEDD) définit les orientations de la **transition écologique** vers une société plus sobre autour d'un projet positif et fédérateur qui structure les stratégies et actions des acteurs publics et privés et contribue à l'émergence de nouvelles pratiques professionnelles et citoyennes.

Stratégie nationale de
transition écologique
vers un développement durable

2015-2020



Adoptée en Conseil des ministres le 4 février 2015, la SNTEDD fixe le **nouveau cap pour la France** en matière de développement durable autour de **4 enjeux majeurs** :

La lutte contre le changement climatique

La reconquête de la biodiversité

La réduction des risques sanitaires environnementaux

La sobriété dans l'utilisation des ressources

1

De la SNDD à la SNTEDD ...

Depuis le Sommet de la Terre de Rio en 1992, chaque État est invité à élaborer sa stratégie nationale de développement durable. Cet appel a été renouvelé lors des Sommets de Johannesburg en 2002 et Rio +20 en 2012. Ainsi, en France, la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020 succède à 2 stratégies nationales de développement durable (SNDD).

Pour rappel, la 1ère Stratégie nationale pour un développement durable 2003-2008 identifiait des objectifs déclinés en 10 programmes d'action. Elle visait une implication active des différents ministères tout en mettant en valeur la mobilisation des autres acteurs.

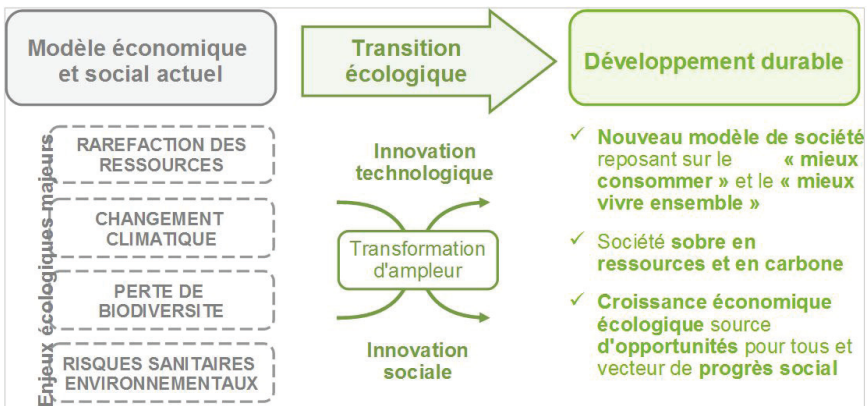
La 2ème Stratégie nationale pour un développement durable 2010- 2013 « vers une économie verte et équitable » visait à développer une économie sobre en ressources naturelles et décarbonnée avec une mobilisation croissante des acteurs.

Avec cette nouvelle Stratégie nationale, il s'agit de « *changer d'échelle en dépassant le stade de prise de conscience, des initiatives pionnières et des mesures sectorielles* ». En effet, avec la notion de **transition écologique**, la SNTEDD ambitionne une transformation d'ampleur grâce à une mise en mouvement coordonnée de l'ensemble des acteurs de la société et des secteurs de l'économie.

Il s'agit de dépasser les politiques sectorielles, les actions isolées et de court terme en proposant une vision intégrée et commune à l'horizon 2020 pour une société plus sobre et vertueuse.

La SNTEDD doit engager la société française vers un « modèle sobre, plus durable, et plus équitable ».

Transformer l'économie et la société pour répondre aux défis écologiques :



2

La SNTEDD 2015-2020, ambitions et enjeux :

La SNTEDD 2015-2020 repose sur 3 piliers déclinés en 9 axes :

<p>Définir une vision à l'horizon 2020</p> <p>La lutte contre le changement climatique, la reconquête de la biodiversité, la sobriété dans l'utilisation des ressources, la réduction des risques sanitaires environnementaux sont des défis aux multiples implications économiques et sociales. Pour y répondre, il faut agir de manière collective et coordonnée. La stratégie, en dépassant les politiques sectorielles, propose une vision intégrée à l'horizon 2020.</p>	<p>AXE 1 Développer des territoires durables et résilients p.6</p> <p>AXE 2 S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone p.8</p> <p>AXE 3 Prévenir et réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales p.10</p>
<p>Transformer le modèle économique et social pour la croissance verte</p> <p>Les citoyens sont prêts, à condition de disposer des outils pour agir. La stratégie offre des leviers pour mettre la France sur le chemin de la croissance verte : économiser l'énergie, lutter contre le gaspillage, développer les transports propres, promouvoir l'économie circulaire, partager nos connaissances, faciliter l'innovation...</p>	<p>AXE 4 Inventer de nouveaux modèles économiques et financiers p.12</p> <p>AXE 5 Accompagner la mutation écologique des activités économiques p.14</p> <p>AXE 6 Orienter la production de connaissances, la recherche et l'innovation vers la transition écologique p.16</p>
<p>Favoriser l'appropriation de la transition écologique par tous</p> <p>La mutation nécessaire appelée par l'ampleur des défis conduit à faire évoluer profondément nos modes de pensée et à changer nos habitudes. La stratégie renforce la pédagogie et l'accompagnement des acteurs pour les aider à structurer et amplifier leurs démarches en faveur de la transition écologique au niveau national, européen et international.</p>	<p>AXE 7 Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique et le développement durable p.18</p> <p>AXE 8 Mobiliser les acteurs à toutes les échelles p.20</p> <p>AXE 9 Promouvoir le développement durable aux niveaux européen et international p.22</p>

Ces 9 axes sont eux-mêmes déclinés en 34 priorités traduites juridiquement dans les lois pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (Alur) de mars 2014, d'avenir agricole adoptée en octobre 2014, sur la transition énergétique du 18 août 2015, de modernisation de la santé de janvier 2016 et pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et du paysage du 8 août 2016.

Ainsi, la SNTEDD 2015-2020 irrigue l'ensemble des politiques publiques et assure la cohérence de l'action publique en faveur de la transition écologique.

A l'échelle des territoires, le rôle des services de l'État et des collectivités consiste à :

- Susciter et accompagner les initiatives locales de leur conception à leur réalisation,
- Valoriser les bonnes pratiques,
- Informer et éclairer les acteurs sur les enjeux, leviers d'action, outils d'accompagnement,
- Relayer et accompagner les appels à projet et l'ensemble de la politique de transition énergétique,
- Insister sur les moyens d'accompagnement méthodologique et financier à disposition des acteurs.

Il s'agit notamment de poursuivre l'élaboration et le déploiement des **territoires à énergie positive pour une croissance verte**, des **projets territoriaux de développement durable** et des **Agendas 21 locaux**.

3

La SNTEDD 2015-2020, suivi :

Tableau de bord des indicateurs essentiels de suivi de la SNTEDD 2015-2020

INDICATEURS DE SUIVI DES ENJEUX ECOLOGIQUES			
CHANGEMENT CLIMATIQUE	PERTE ACCÉLERÉE DE BIODIVERSITÉ	RAREFACTION DES RESSOURCES	RISQUES SANITAIRES ENVIRONNEMENTAUX
Émissions de gaz à effet de serre sur le territoire national : évolution depuis 1990 du total et par secteur économique	Artificialisation des sols	Consommation intérieure de matières et intensité matières	Évolution de l'indice de pollution de l'air en milieu urbain
Empreinte carbone de la demande finale intérieure	Évolution des populations d'oiseaux communs spécialistes	Consommation d'énergies fossiles	Évolution de l'indice de pollution des cours d'eau (nitrates, phosphates) et de l'indice de pollution des eaux souterraines (nitrates)
Évolution de la température en France métropolitaine depuis 1901	Consommation de produits phytosanitaires	Prix des matières premières : pétrole et gaz	
Évolution de la concentration en carbone de l'atmosphère (niveau mondial)	État de conservation des habitats naturels	Évolution de la part du territoire occupée par des sols artificialisés, des terres agricoles et par des espaces naturels ou forestiers	
Déplacement des espèces avec le changement climatique	Proportion d'espèces éteintes ou menacées dans les listes rouges	Qualité des cours d'eau et des nappes d'eau souterraine (directive cadre sur l'eau)	
Évolution du nombre d'événements naturels très graves	État de santé des récifs coralliens	Population exposée à la vulnérabilité énergétique	

Des indicateurs de suivi ont été élaborés pour mesurer l'impact des actions et politiques publiques dans le cadre de la SNTEDD.

39 indicateurs principaux ont été choisis, 22 pour le suivi des 4 enjeux et 17 pour le suivi des 9 axes stratégiques.

A noter qu'une série d'indicateurs de 2ème niveau complète le tableau de bord pour le suivi des axes.

INDICATEURS DE SUIVI DES AXES STRATÉGIQUES (1 ^{er} NIVEAU)	
AXES	INDICATEURS
1. Développer des territoires durables et résilients	Niveau de qualification des jeunes par zones d'emploi
	Population exposée au risque d'inondation par cours d'eau
2. S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone	Productivité matières et consommation intérieure de matières par personne
	Évolution de la consommation finale d'énergie, son intensité, et par secteurs
	Taux de recyclage des déchets municipaux
3. Prévenir et réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales	Espérance de vie : disparités par catégories socio-professionnelles, disparités régionales, F-H
4. Inventer de nouveaux modèles économiques et financiers	Part des recettes fiscales environnementales dans les prélèvements obligatoires et dans le PIB
	Part des investissements consacrés à l'économie d'énergie dans l'industrie
	Évolution des encours d'investissement socialement responsables (ISR)
	Évolution des encours d'obligations durables
5. Accompagner la mutation écologique des activités économiques	Valeur ajoutée des éco-activités
6. Orienter la production de connaissances, la recherche et l'innovation vers la transition écologique	Dépenses de R&D publiques et privées dont celles consacrées à l'environnement
7. Eduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique et le développement durable	Effectifs en dernière année de formation initiale en environnement
	Nombre de projets d'éducation au développement durable dans les écoles, les collèges et les lycées
8. Mobiliser les acteurs à toutes les échelles	Nombre d'agendas 21 locaux et part de la population concernée
9. Promouvoir le développement durable au niveau européen et international	Part de l'aide publique au développement dans le revenu national brut
	Montant de l'aide publique au développement pour la biodiversité et le climat

En italique, les indicateurs encore exploratoires

4

La SNTEDD 2015-2020, les acteurs :

Faire de la transition écologique un objectif partagé et structurant des stratégies et actions des acteurs publics et privés.

L'État

(Ministères, services déconcentrés, établissements publics, préfets) doit infléchir ses politiques publiques en mobilisant le gouvernement dans son ensemble.

Les autres acteurs de la société
(Parlementaires, collectivités locales, associations, entreprises, citoyens) par leurs initiatives, dessinent un nouveau modèle de développement.

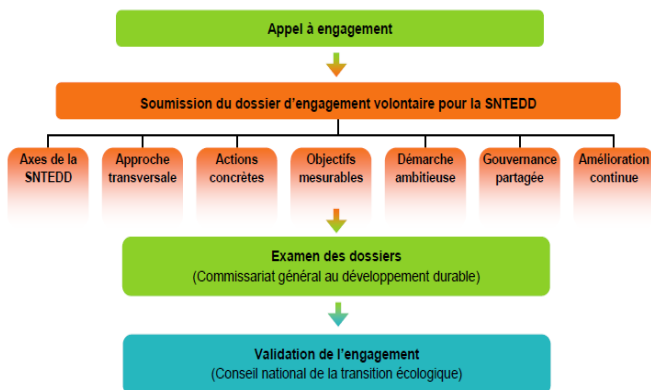
Le **Conseil national de la transition écologique**, CNTE, est une instance de dialogue avec la société civile présidée par le ministre en charge de l'écologie. Il a été instauré par la loi du 27 décembre 2012 relative à la mise en oeuvre de la participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement. Il est associé aux projets de lois et aux chantiers ayant un lien avec la transition écologique ainsi qu'**au suivi de la SNTEDD**.

Pour assurer une appropriation par la société civile, une démarche d'**engagement volontaire** à laquelle les personnes morales, publiques et privées sont invitées à adhérer, est lancée.

Chaque acteur volontaire s'engage à mettre en oeuvre un ensemble d'actions concrètes qui relève d'un ou plusieurs axes de la SNTEDD. L'engagement se fait sur une durée de 3 ans renouvelable pour 2 ans.

Le **réseau des ambassadeurs de la SNTEDD** contribue à la construction d'une **culture commune** de développement durable en diffusant et en expliquant localement les grands principes de la stratégie sur le territoire. Ils animent ou soutiennent des actions d'information, de sensibilisation et de formation à la SNTEDD à destination des services des ministères, des collectivités et des entreprises. Pour devenir ambassadeur, il faut suivre une formation mise en place par le commissariat général au développement durable et construite par l'institut de formation de l'environnement.

Processus d'adhésion aux engagements volontaires



5

La SNTEDD 2015-2020, mise en oeuvre dans la Somme

Depuis 2014 sous l'impulsion du Ministère de l'écologie et du développement durable différents appels à projets ont été lancés et relayés au sein de la DDTM80 :

- **Territoires à énergie positive pour la croissance verte - TEPCV :**

Il s'agit de territoires d'excellence où les collectivités proposent un programme global pour un nouveau modèle de développement plus sobre et plus économe en énergie pour les besoins des habitants, des constructions, des activités économiques, des transports, des loisirs.

4 lauréats dans la Somme :

- la communauté de communes du Val de Noye avec la création d'une maison multi-services et la sensibilisation des particuliers aux économies d'énergie
- la communauté de commune du Canton de Montdidier avec le déploiement de véhicules électriques et un projet de méthanisation
- la communauté d'agglomération d'Amiens Métropole avec la mise en place d'un bus à haut niveau de service (BHNS)
- le syndicat mixte du Pays Baie de Somme Trois Vallées

- **Zéro déchet - zéro gaspillage :**

Les collectivités volontaires sont accompagnées dans leur démarche d'utilisation efficace de leurs ressources et de réduction, réutilisation et recyclage de leurs déchets.

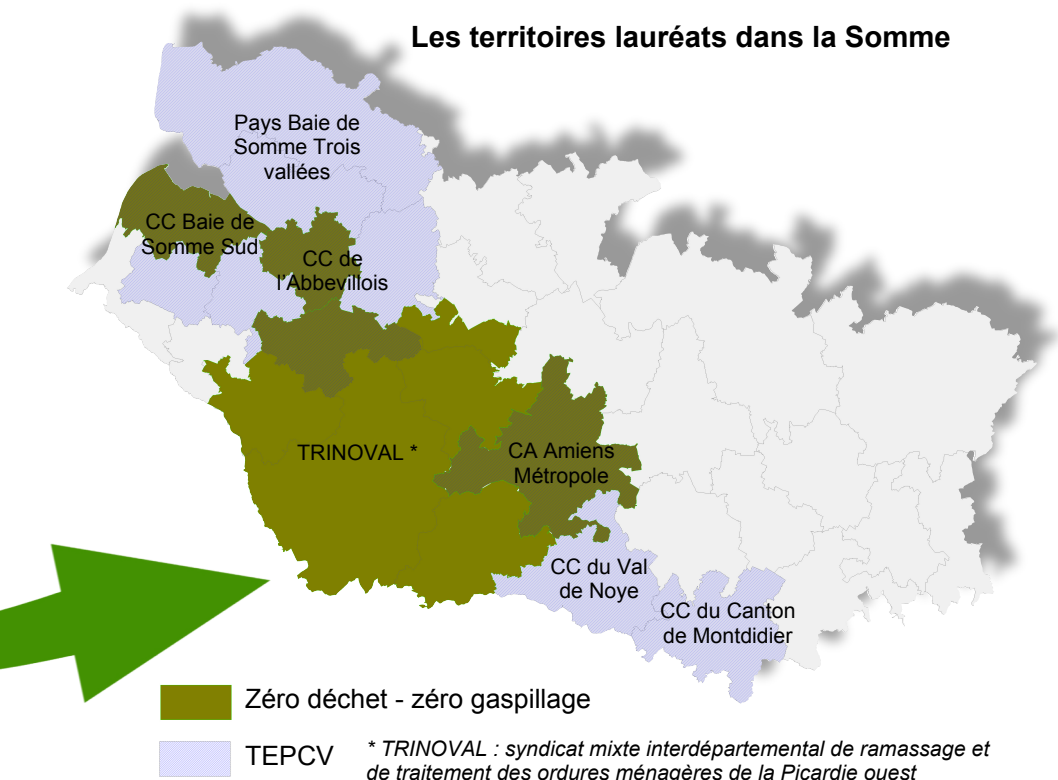
4 lauréats dans la Somme

- la communauté d'agglomération d'Amiens Métropole
- la communauté de communes de l'Abbevillois
- la communauté de communes Baie de Somme Sud
- TRINOVAL - SMIRTOM Picardie Ouest

La SNTEDD est un outil essentiel au service de la cohérence de l'action de l'État sur le territoire.

La DDTM de la Somme, en particulier le chargé de mission Conseil aux territoires et la MIDDEG, sensibilise et accompagne les collectivités en lien avec les partenaires extérieurs tels que l'ADEME et le conseil régional.

Les territoires lauréats dans la Somme



A noter:

La SNTEDD 2015-2020 vient compléter le cycle annuel des conférences environnementales initiées en 2012. La 4ème conférence s'est déroulée les 25 et 26 avril 2016, la 5ème est annoncée en début 2017. Chacune contribue à la mise en oeuvre effective de la transition écologique.

Pour aller plus loin :

Retrouvez l'intégralité de la Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020 sur :

http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-strategie-nationale-de_42115.html

Retrouver les différents appels à projets relatifs à la transition énergétique pour la croissance verte :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Appels-a-projets,7809-.html>





Directeur de la Publication : Jacques Banderier

Conception réalisation : MIDDEG / PECT

Réalisation : DDTM de la Somme - 1 bd du Port 80026 Amiens Cedex 1